

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 17879
Numéro SIREN : 491 909 446
Nom ou dénomination : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2023 sous le numéro de dépôt 4159

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital social de 2.528.900 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
491 909 446 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le 21 décembre,

Monsieur Bruno de Pampelonne, agissant en sa qualité de Président de la Société a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué ; et
- Pouvoirs pour formalités légales.

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un Directeur Général Délégué)

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 13.2 des statuts intitulé « Directeurs Généraux – Directeurs Généraux Délégués »,

décide de nommer, à l'effet d'exercer les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée illimitée :

- Monsieur Marwan Lahoud, né le 6 mars 1966 à Beyrouth (Liban) et demeurant Ferme de l'Epinette, 78125 La Boissière-Ecole.

Sans préjudice de la compétence des organes et des autres représentants légaux de la Société, le Directeur Général Délégué est exclusivement autorisé à :

- (a) assurer l'administration courante, la gestion opérationnelle et l'examen et la réalisation des opportunités d'investissement des diverses entités comprises au sein de l'activité de *Private Equity* gérée par la Société (les « Entités ») (ce périmètre étant étendu le cas échéant, à tout véhicule d'investissement ou de co-investissement qui pourrait être créé pour les besoins des opérations d'investissement des Entités) ; à cet effet et dans ce cadre, effectuer toute démarche, faire toute déclaration ou représentation, certifier conforme et signer tout document au nom et pour le compte de la Société à l'occasion de la représentation des Entités ;
- (b) assurer la vie sociale des diverses Entités, et notamment, (i) participer et représenter la Société à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou toute assemblée spéciale d'actionnaires ou de porteurs de titres (en ce compris les décisions prises par actes sous-seing privé), à toute réunion de Conseil ou de Comité d'une Entité et (ii) prendre toute autre décision émanant de la

Société agissant en tant que Président ou associé unique d'une Entité ; à cet effet et dans ce cadre, signer tout acte, certificat, lettre, déclaration, ordre de mouvement, bulletin de souscription, feuille de présence et procès-verbal ; effectuer toute notification ou formalité légale ou réglementaire ;

- (c) accepter d'assurer au nom de la Société, toute fonction au sein d'un organe social (notamment un Conseil ou un Comité) d'une société en portefeuille au sein de laquelle l'une des Entités est investie, et agir, dans le cadre de ces fonctions, en tant que représentant permanent de la Société ;
- (d) assurer un pilotage de la vie des actifs de l'activité *Private Equity* (prendre tout engagement, signer tout acte, certificat, lettre, déclaration, contrat et tout amendement s'y rapportant, ordre de mouvement, bulletins de souscription, feuille de présence et procès-verbal ; formuler toute affirmation ou déclaration, participer à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou assemblée spéciale d'actionnaires ou de porteurs de titre, et généralement, exécuter tout autre accord auxquels une quelconque des Entités serait partie) ;
- (e) engager toute dépense opérationnelle courante ; et
- (f) plus généralement, aux effets ci-dessus, accomplir ou établir tout acte, certificat, pièce ou document nécessaires, formuler toute déclaration ou représentation, souscrire tout engagement, élire domicile et, en général, faire le nécessaire au nom et pour le compte de la Société dans le cadre de la gestion courante et de l'exploitation des actifs gérés de l'activité *Private Equity*, en ce compris, procéder à tout ordre de virement de fonds, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les termes et conditions applicables aux Entités.

Prend acte que Monsieur Marwan Lahoud a par avance déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et a précisé n'être frappé d'aucune incompatibilité, ni interdiction l'empêchant d'exercer ces fonctions.

DEUXIEME DECISION (Pouvoirs pour formalités légales)

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.



Bruno de Pampelonne, Président